

**COMPTE RENDU
DU BUREAU SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 septembre, le bureau syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, s'est réuni au siège du SDeau50 sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Membres	Fonction	Présent	Excusé
BOUVET Jacky	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
LEMOIGNE Henri	1er Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
JUQUIN David	2ème Vice-Président		<input checked="" type="checkbox"/>
GUILLE Hervé	3ème Vice-Président		<input checked="" type="checkbox"/>
GRENTE Michel	4ème Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
BICHON Vincent	5ème Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
LEROUXEL Jean-Luc	6ème Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
RABASTE Yann	7ème Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
LETELLIER Joseph	8ème Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
GRAWITZ Xavier	9ème Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	

Nombre de membres :	10
Nombre de présents :	8
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8

Ont donné pouvoir :

**Secrétaire de séance :
Joseph LETELLIER**

Assistaient également :

■ Du SDeau50 : Bernard AUDRIC, Katy CARVILLE, Hélène LECOZ, Hubert PAGNIER

Monsieur le Président accueille les membres du bureau syndical.

Bernard Audric évoque la nécessité d'un comité syndical complémentaire pour présenter le RPQS. Le BS du 21 octobre après midi à Saint Aubin de Terregatte est remplacé par un CS6.3 consacré (14h30).

FINANCES

Délibération 1

DELIBERATION BS2021-09-16-01 – CLEP Créances-Pirou – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'aménagement de deux lotissements communaux sur la commune de Créances et désignation de représentants à la commission d'appel d'offres ad hoc

Monsieur le Président indique que la commune de Créances prévoit la création de deux lotissements communaux « Les Marettes III » et les « Marettes IV » à Créances.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation conjointe entre le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche et la commune de Créances pour la réalisation de travaux d'aménagement de deux lotissements communaux « Les Marettes III » et « Les Marettes IV ».

Monsieur le Président rappelle que la commune de Créances sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Conformément aux dispositions de l'article L1414-3 I du Code général des collectivités territoriales, repris dans la convention constitutive du groupement de commandes, il doit être constitué une commission d'appel d'offres ad hoc. Chaque membre du groupement y désigne deux représentants.

Aussi, il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche à cette commission d'appel d'offres ad hoc.

Monsieur Roland MARESCQ, en sa qualité de membre titulaire de la Commission d'appel d'offres « compétence à la carte », propose sa candidature au siège de titulaire de cette commission ad hoc, et Monsieur Joël BEUVE, en sa qualité de membre titulaire de la Commission d'appel d'offres « compétence à la carte », propose sa candidature au siège de suppléant.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré (Délibération BS2021-09-16-01), à l'unanimité, le bureau syndical décide :

- **D'accepter la mise en place d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de l'aménagement de deux lotissements communaux sur la commune de Créances, cette dernière étant le coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser Monsieur le Président du SDeau50 à signer ladite convention et ses avenants,**
- **De désigner Messieurs MARESCQ (titulaire) et BEUVE (suppléant) représentants du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes pour l'aménagement de deux lotissements communaux sur la commune de Créances,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**

Monsieur le Président présente le projet de délibération.

Henri Lemoigne précise que dans le cadre du lotissement les Marettes 1 et 2, la même procédure avait été mise en place.

Adoption de la délibération – Henri Lemoigne ne prend pas part au vote

Délibération 2

Délibération BS2021-09-16-02 – CLEP Montpinchon – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'aménagement d'un lotissement communal sur la parcelle AM246 de la commune de Saint Denis le Vêtu et désignation de représentants à la commission d'appel d'offres ad hoc

Monsieur le Président indique que la commune de Saint Denis le Vêtu prévoit la réalisation de travaux de viabilité nécessaires à l'aménagement d'un lotissement sur la parcelle cadastrée AM246 située à Saint Denis le Vêtu.

Les travaux à entreprendre comprennent les terrassements, la voirie, le réseau d'eaux pluviales, l'alimentation en eau potable, l'alimentation en basse tension, l'alimentation en gaz, l'éclairage public, le réseau France Telecom et Numérique, les espaces verts.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation conjointe entre le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche et la commune de Saint Denis le Vêtu pour la réalisation des travaux d'aménagement, des travaux de raccordement du lotissement au réseau d'eau potable existant ainsi qu'à la desserte intérieure du lotissement jusqu'aux citerneaux de chacun des lots d'habitation.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint Denis le Vêtu sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Conformément aux dispositions de l'article L1414-3 I du Code général des collectivités territoriales, repris dans la convention constitutive du groupement de commandes, il doit être constitué une commission d'appel d'offres ad hoc. Chaque membre du groupement y désigne deux représentants.

Aussi, il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche à cette commission d'appel d'offres ad hoc.

Monsieur Hervé GUILLE, en sa qualité de 3^{ème} vice-président en charge du schéma départemental d'alimentation en eau potable et interconnexions, propose sa candidature au siège de titulaire de cette commission ad hoc, et Monsieur David JUQUIN, en sa qualité de 2^{ème} vice-président en charge des finances et de la commande publique, propose sa candidature au siège de suppléant.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré (Délibération BS2021-09-16-02), à l'unanimité, le bureau syndical décide :

- **D'accepter la mise en place d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de l'aménagement d'un lotissement communal situé à Saint Denis le Vêtu, cette dernière étant le coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser Monsieur le Président du SDeau50 à signer ladite convention et ses avenants,**
- **De désigner Messieurs GUILLE (titulaire) et JUQUIN (suppléant) représentants du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes pour l'aménagement du lotissement communal situé à Saint Denis le Vêtu**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**

Présentation Bernard Audric concernant le transfert de la canalisation de la liaison Avranches-Granville du SMPGA vers le SDeau50

Un RDV est prévu en préfecture le 17 septembre afin de préciser les positions du SDeau50 et du SMPGA. L'accord entre les deux structures prévoit que le SDeau50 sera propriétaire, en une seule fois, dès janvier 2022 de l'ensemble de la structure et autorisera le SMPGA à l'utiliser pour ses besoins de distribution d'eau. Ce montant reprend le passif et l'actif, y compris le prêt du SMPGA. Ce nouvel accord se rapproche de la proposition initiale du SDeau50 au début de la négociation.

L'utilisation de ces équipements par le SDeau50 se fera, essentiellement, en période de crise, quand il y aura nécessité de venir en secours en eau, d'un point du territoire en circulant par ces canalisations. La nouvelle convention exclut les canalisations dites « historiques » car celles-ci appartiennent, encore, à la ville de Granville. Le SMPGA s'est engagé à rédiger un courrier à destination du SDeau50 où elle certifie qu'elle va réaliser les démarches auprès de la ville de Granville afin que ces réseaux deviennent propriété du SDeau50. Un avenant à la présente convention sera prévu le moment venu afin d'intégrer les réseaux dits « historiques ».

Le montant indiqué doit être remanié car le SMPGA doit finaliser son inventaire. Le montant de la vente a déjà baissé de 300 000 € par rapport à celui indiqué dans la délibération de mars 2021.

Henri Lemoigne demande une analyse juridique de la convention pour s'assurer qu'il y a bien transfert de la canalisation et pas de retour possible, dans quelques années sur cette décision.

Bernard Audric explique que c'est l'objet même de la convention et qu'il est écrit explicitement qu'il y a transfert de la canalisation du SMPGA vers le SDeau50 contre le montant indiqué.

Présentation Hélène Lecoz concernant l'organisation accueil facturation

Cas Sourdeval, Gavray et Pontorson

La présentation propose de regrouper l'accueil téléphonique et la facturation de ces 3 sites sur l'usine de Saint-Aubin. Cela permet une professionnalisation de ce métier, de créer un pool de 3 agents formés sur place et pouvant se remplacer les uns les autres en cas d'absence de l'un d'entre eux et l'économie pour le SDeau50 de 30 000 €/an.

Joseph Letellier indique que pour le CLEP Gavray, la question liée à la gestion clientèle et facturation se pose depuis le transfert de la compétence au SDeau50. Il note que lorsque la gestion clientèle et facturation est gérée par un agent communal, cela permet d'avoir un contact avec les abonnés. Mais il pense que la proposition faite va dans le bon sens. Il demande si l'accueil de Gavray pourra se faire à Coutances.

Hélène Lecoz répond que ce sera tout à fait possible car les agents du secteur Centre et Sud ont accès à toutes les données. Elle rappelle les cas de Saint-Barthélemy et Neubourg pour qui le transfert de l'accueil/facturation à Saint-Aubin, s'est très bien passé et n'a jamais posé de problème.

Vincent Bichon note que les 80% de temps passés par l'agent de Pontorson en 2020 étaient liés à la crise du COVID19 (nécessité de faire des allers/retours entre l'étage et le RDC) et au temps nécessaire pour s'approprier le logiciel de gestion clientèle et facturation. Ce temps devrait diminuer dans les mois à venir. Il rappelle que l'accueil en mairie, permet à l'usager de parler de différents sujets : l'eau, l'assainissement, les déchets... C'est pourquoi, cet accueil physique est important.

Le Président répond qu'il s'agit de la mission générale d'accueil d'une mairie qui peut ensuite renvoyer, par téléphone, vers des services plus spécialisés.

Vincent Bichon évoque le cas de la personne assurant l'accueil à Pontorson. Elle travaille, en partie, pour la commune et en partie, pour le SDeau50 et des raisons de santé font qu'elle ne peut se déplacer jusqu'à Saint-Aubin. Et d'un autre côté, la ville n'a pas de solution pour la garder en mairie.

Hélène Lecoz rétorque qu'un agent travaillant seul en mairie sur des missions extérieures à celles de la commune, ne constitue pas de bonnes conditions de travail. Cet agent ne peut pas échanger avec ces collègues et n'est pas au courant des évolutions régulières des procédures et des logiciels ou exigeant un surcroît de travail. Ainsi, des solutions comme la mensualisation n'ont pu être mises en place sur Pontorson.

Michel Grente renchérit en citant l'exemple d'un agent du CLEP de Gieze qui a rejoint le siège. Depuis, l'accueil/facturation se passe beaucoup mieux.

Jacky Bouvet conclue le débat sur la nécessité d'avancer vite car la personne sur le CLEP de Sourdeval prend sa retraite à la fin d'année. Il faut donc que la nouvelle organisation soit validée lors du Comité Syndical du 30 septembre de manière à pouvoir lancer le nouveau poste.

Vincent Bichon répond qu'il va en informer le maire de Pontorson et revenir vers le SDeau50.

Joseph Letellier déclare que la proposition va dans le bon sens pour le CLEP de Gavray.

Bernard Audric va contacter la présidente du CLEP Sourdeval sur ce sujet.

Le bureau décide de prévoir une délibération de création de l'emploi au prochain CS du 30/09 et publication de l'emploi en octobre 2021

Présentation Hélène Lecoz concernant les adresses mails

Monsieur le Président propose que toutes les adresses e-mails inutiles soient supprimées, dont celles des CLEP, ce qui est validé par les membres du bureau.

Joseph Letellier note qu'il faudrait voir l'adresse historique qui avait été créée pour Villedieu Ouest car il ne sait pas comment elle avait été créée.

Monsieur le Président et les vice-Présidents notent qu'ils n'utilisent pas leur adresse mail « sdeau50 » et demandent leur suppression.

Bernard Audric indique que la création des adresses e-mails aux élus a été à son initiative. Mais il va faire le nécessaire pour les supprimer. Il précise que les agents du SDeau50 ont désormais tous une adresse mail.

Xavier Grawitz souligne que dans le cadre du RGPD, un élu doit avoir une adresse e-mail « d'élu ». En effet, selon le RGPD, un élu ne doit pas recevoir de mails liés à son ou ses mandat(s) sur son adresse e-mail personnelle.

Présentation de Guillaume Sauvaget sur les études diagnostiques réseau

Henri Lemoigne note que les conclusions de ces diagnostics sont importantes pour effectuer la programmation des investissements et de savoir s'il y a nécessité de changer les canalisations d'eau potable lorsqu'il y a un projet de rénovation de voirie. Il demande à quel moment les phases 4 des études diagnostiques seront réalisées et la possibilité d'accélérer les études en phase 3.

Guillaume Sauvaget reconnaît la difficulté à activer ces phases 4. Néanmoins, une fois engagées, il est possible d'avoir les résultats sous 1 mois et demi. Il indique envisager des diagnostics permanents, en se dotant d'outils et de moyens nécessaires, afin d'avoir une mise à jour continue des diagnostics

Henri Lemoigne indique que la proposition de Guillaume Sauvaget est intéressante, mais il faudrait d'abord avoir les conclusions de la phase 4 des études diagnostiques avant de mettre en place des diagnostics permanents. Il est nécessaire d'avoir un état zéro.

Guillaume Sauvaget indique que des études diagnostiques de réseaux sont encore à lancer pour 6 CLEP. Elles feront l'objet d'un marché unique.

Michel Grente demande s'il faut attendre les résultats des études diagnostiques et des études CVM pour engager des travaux.

Bernard Audric indique que les études diagnostiques de réseaux vont montrer les points noirs sur le réseau. Les études CVM vont montrer des points de relargage du CVM. Les diagnostics fourniront une partie des travaux à réaliser.

Présentation de Guillaume Sauvaget sur les PGSSE

Remarque du Président sur les prélèvements dans la tourbière de Baupte.

Point général sur les Ressources humaines

Bernard Audric indique que ces sujets « ressources humaines » seront ensuite présentés en commission AG-RH le 13 octobre 2021, ainsi qu'aux agents sur les deux secteurs et au siège avant le CT du 19 octobre

Présentation du CIA par Stéphanie Cordon

Le nouveau CIA se veut plus transparent dans son attribution avec une part fixe de 100 € et une part variable de 200€ pour 2021. Cette part variable est calculé sur la base d'un tableau de critères relatifs au savoir-faire et savoir-être évalué lors des EPA de fin d'année par le N+1.

Henri Lemoigne précise que la part fixe de 100 € est attribué à tous sauf cas particulier identifié par le N+1 et certains critères et ensuite une part variable de 200 € sous réserve d'avoir la part fixe. Il demande que soit précisé le fait que l'appréciation finale de l'attribution du CIA est du ressort du Président. Il attire l'attention sur le nombre de critères car il ne faut pas que le chef de service y passe trop de temps pour faire l'évaluation. Il indique qu'il faudra réaliser un bilan du dispositif après une année d'application.

Présentation par Bernard Audric des LDG (Lignes Directrices de Gestion)

Les LDG doivent faire l'objet d'une concertation avec les agents et présentés en CT avant de faire l'objet d'un arrêté du Président transmis au Centre de Gestion de la Manche. Ce sera chose faite avec les différents RV cités plus haut.

Une brève présentation des LDG est faite aux VP (voir document joint). Les critères pour nommer un agent après concours, pour un avancement de grade ou être proposé à la Promotion Interne sont classiquement très proches de ceux du CG50.

L'approbation des LDG sont obligatoires par la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2021 pour proposer des agents à l'avancement de grades ou à la PI. Ils définissent les critères partagés avec les agents sur ces avancements.

Le Bureau donne son accord sur la démarche

Présentation par Bernard Audric des référents signalement

Depuis le 1er mai 2020, la collectivité a obligation de mettre en place un dispositif de signalement.

Le Centre de Gestion de la Manche propose de mettre à disposition une personne formée et indépendante sans lien de subordination avec les collectivités adhérentes qui font appel à lui soumis à un devoir de confidentialité et discrétion professionnelle

Le tarif :

- Signalement sans traitement : 80 €
- Signalement avec traitement : 335 €

Le Bureau donne son accord sur la démarche

Divers

Le courrier de réponse du SDeau50 à M. Fauchon sur la démolition du barrage de la Selune, est lu pendant la séance et approuvé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Fait à Saint Lô, le 16/09/2021

Le secrétaire de séance

Le Président du SDeau50

Josette LETELLIER

Jacky BOUVET